CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E166721** **VALABLE JUSQU'AU** **26/04/2027**

ÉDITÉ LE 02/04/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/06/2015

Forme juridique : SAS

Capital : 7 100

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC BORDEAUX 81182630400016

Siret : 811 826 304 00016

Code NACE : 4391B

Numéro caisse de congés payés : 7170033

Assurance Responsabilité Travaux :
VHV FR11-RCD26P12316

Assurance Responsabilité Civile :
VHV FR11-RCD26P12316

Situation fiscale et sociale : A jour au 28/02/2026

Raison sociale : GARANCE COUVERTURE

204 AVENUE VICTOR HUGO
33110 LE BOUSCAT

Téléphone : 05 56 04 46 28 **Fax :**

Portable : 06 78 19 49 60

Responsabilité légale :
CHOUCHANE OILID DIRECTEUR GÉNÉRAL / DOURSAT JEAN DAVID PRÉSIDENT / OUILLER DORIAN DIRECTEUR GÉNÉRAL

Site Internet : http://www.garance-couverture.fr

E-mail : v.lego@garance-couverture.fr

Effectif moyen : 27 **Tranche de classification :** EFF3 **Chiffre d'affaires H.T. :** 1 843 840 **Tranche de classification :** CA5

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement	27	27/03/2025
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

02/04/2026 12:34

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.